PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 juin 2009 à 20 heures.

Sont présents : M. Éric Maltais, conseiller

M. Luc Cauchon, conseiller M. Rosaire Dufour, conseiller M. Réal Asselin, conseiller Mme Noëlla Dufour, conseillère M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

NO. 9003-06-09 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant une résolution pour une demande de permis pour la construction d'une remise dans le PIIA de la rue Antoine-Grenier, faite par Frédéric Harvey ainsi qu'un avis de présentation pour un nouveau règlement d'emprunt et avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9004-06-09 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 5 juin 2009.

Procès-verbaux transmis:

- Assemblée ordinaire du mardi 12 mai 2009
- Ouverture des soumissions pour la vente d'équipements divers le 14 mai 2009
- Assemblée extraordinaire du mercredi 20 mai 2009
- Ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion autopompe le 25 mai 2009
- Assemblée extraordinaire du mardi 2 juin 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés, en modifiant le montant inscrit pour la soumission du camion autopompe le 25 mai à 342 344,23 \$.

NO. 9005-06-09 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2009

Les comptes à payer du mois de mai 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 200 487,76 \$, certificat de crédit no. 09-06-0163 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

NO. 9006-06-09 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

•	Domaine Forget	275 \$
	Livret d'abonnement estival	
•	Club Optimiste Charlevoix-Est	80 \$
	Tournoi de golf 30 mai 2009 (une personne)	
•	Fondation du Centre Hospitalier de La Malbaie	135 \$
	Tournoi de golf 12 juin 2009 (une personne)	
•	Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC)	85 \$
	Tournoi de golf 5 juin 2009 (une personne)	
•	Les Mains de l'espoir	90 \$
	Tournoi de golf 27 juin 2009 (une personne)	

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9007-06-09 OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont octroie l'aide financière suivante :

Groupe de recherche & sauvetage de Charlevoix
Aide financière

250 \$

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9008-06-09 APPUI À UNE DEMANDE DE FOURRIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis sur son territoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal désigne la compagnie Spécialité Remorquage Inc. comme fourrière d'autos sur le territoire de la Ville de Clermont et ce, au 4 rue de la Rivière et demande l'inscription auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

Les véhicules seront remisés pour une période donnée ;

Aucun remisage de véhicules désaffectés et aucun démantèlement de ceux-ci ne sont autorisés sur ce terrain.

La présente résolution abroge également la résolution numéro 8340-05-06.

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'assurance automobile du Québec, service de la gestion des sanctions des conducteurs, 333 Boul. Jean-Lesage, N-4-49, Québec, Québec G1K 8J5 ainsi qu'à Spécialité Remorquage Inc., 4 rue de la Rivière, Clermont, Qc G4A 1B6.

NO. 9009-06-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-365-09-4 CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. VC-365-06-3

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté il y a quelques années, un règlement visant le contrôle de la consommation de l'eau potable;

ATTENDU QU'il est à propos de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement no. VC-365-06-3;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par madame la conseillère Noëlla Dufour à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 20 mai 2009;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement No VC-365-09-4 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que le présent règlement soit adopté et signé tel que produit et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le numéro VC-365-09-4.

NO. 9010-06-09 ADOPTION EN PREMIÈRE LECTURE DU RÈGLEMENT VC-410-09

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Éric Maltais à la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 20 mai 2009;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-410-09 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ce Conseil adopte en première lecture le règlement numéro VC-410-09 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont, tel qu'inscrit.

NO. 9011-06-09 ACQUISITION D'UN CAMION PICK-UP POUR LE SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QUE le service des incendies de la Ville de Clermont avait justifié, lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 2009, l'acquisition d'un camion pick-up avec cabine double pour le déplacement des pompiers et du matériel incendie requis;

ATTENDU QU'un camion pick-up usagé a répondu aux critères requis par le service-incendie et que la dépense ne nécessitait pas d'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue lors de l'adoption du règlement d'emprunt no. VC-408-09 entré vigueur le 8 avril 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour appuyée par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont se porte acquéreur du concessionnaire Clermont Dodge Chrysler Inc., d'un camion pick-up Dodge Ram 2006 4 x 4, au montant de 20 650,48 \$ incluant les taxes applicables, TPS et TVQ.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

NO. 9012-06-09 CONSTRUCTION D'UNE REMISE – FRÉDÉRIC HARVEY / PIIA

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Harvey a déposé une demande de permis pour la construction d'une remise pour sa propriété située au 59 rue Antoine Grenier à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis proposée est conforme au Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2009-06-148 le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande présentée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont recommande à l'inspecteur municipal l'émission du permis de construction, en respectant la réglementation en vigueur dans le PIIA.

AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est par les présentes donné par monsieur le conseiller Rosaire Dufour d'un nouveau règlement décrétant un emprunt en vue de procéder à des travaux d'infrastructures (travaux d'égout sanitaire et pluvial, stabilisation, voirie, trottoirs et/ou chaîne de trottoir, éclairage, pavage, etc.) sur le prolongement de la rue Desbiens dans le parc industriel ainsi que sur le prolongement de la rue Antoine-Grenier dans le développement domiciliaire.

DIVERS

M. le maire a tenu à souligner le travail bénévole d'intervenantes à la bibliothèque. En effet, quelques bénévoles ont reçu un certificat attestant 20 ans et 25 ans de bénévolat auprès de la bibliothèque municipale de Clermont. Il s'agit de :

25 ans : Mesdames Louise Desbiens et Noëlla Desbiens

20 ans : Mesdames Bérangère Lavoie, Lucette Boily, Françoise Bilodeau,

Jeannette Simard, Michèle Maltais et Carmen Tremblay

NO. 9013-06-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gag	non, ma
 Brigitte Harvey, directric	o gónór